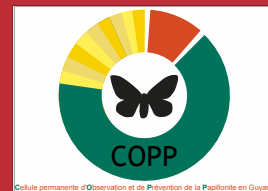




la papillonite

Bulletin d'information n° 4



avril 2012

Numéro spécial sur la prévention et les moyens de lutte

Zones impactées par la papillonite jusqu'à la fin du mois d'avril

De nombreux **papillons cendre** sont présents sur l'île de **Cayenne** depuis la **mi-avril**. La majorité sont des mâles, les **femelles** devraient arriver **dans les prochains jours**. La COPP invite donc les habitants à **redoubler de vigilance** car ce sont uniquement les femelles qui libèrent des fléchettes urticantes (afin de protéger leurs pontes). Elles devraient apparaître en grand nombre à **Cayenne, Rémire-Montjoly** (secteur de Montravel, de la piscine municipale, de Suzini), **Matoury** (Stoupan, Concorde), **Macouria, Roura** (bourg, route de Kaw). Des papillons ont aussi été observés à **Mana**. Dans la plupart de ces zones, plusieurs dizaines de papillons sont observés, nous pouvons donc parler de **pullulation**.

Principaux points de vigilance à respecter

La principale précaution à prendre est de **ne pas laisser de lumières allumées pendant la nuit**. La meilleure solution est l'**extinction complète**, si cela n'est pas possible, il est préférable d'utiliser des **lumières de couleur** jaune-orangé. Fermez les fenêtres à la tombée de la nuit et portez des vêtements amples et couvrants si vous sortez.

Ne pas laisser vos **vêtements** sécher dehors pendant la semaine à venir. En effet, les fléchettes, invisibles à l'oeil nu, peuvent rester accrochées aux tissus. Il est alors recommandé de les **laver à l'eau très chaude**.

Les papillons peuvent être éliminés avec **un jet d'eau** (en insistant sur les embrasures des portes et des fenêtres). N'utilisez **pas de produits insecticides en bombe** car cela agite les papillons qui dispersent alors encore plus de fléchettes. Passez régulièrement un **chiffon mouillé** sur vos meubles et sols de jardins (en mettant des gants) et pensez à **laver les animaux domestiques** dont les poils peuvent accrocher les fléchettes. Même en effectuant ces opérations régulièrement, évitez de marcher pieds nus dehors pendant les 10 jours à venir. Lavez les chiffons et les gants utilisés à l'eau très chaude, les fléchettes peuvent continuer à être urticantes plusieurs mois, voir années après le passage des papillons, c'est pourquoi ce lavage est très important.

Certains habitants nous ont avoué utiliser des pièges personnels (petites bonbonnes d'eau surmontées d'une lumière blanche et disposées sur les terrasses le soir). Nous vous le déconseillons. Cependant, si malgré tout vous avez recours à ce type de piège, soyez extrêmement vigilants lorsque vous manipulez les insectes et le matériel le lendemain matin, **même morts**, les papillons restent **urticants**. Ne rentrez pas dans votre maison avec les bonbonnes ou encore les cadavres de papillons. Jetez-les directement à un endroit où ils ne pourront pas être remaniés par des enfants ou des animaux.

En cas d'envenimation (contact avec les fléchettes des papillons)

Les lésions dermatologiques surviennent **15 à 20 minutes après le contact** avec les fléchettes urticantes.

Passez immédiatement la partie de la peau touchée **sous l'eau chaude sans frotter**. Vous avez plus de chance de vous débarrasser des fléchettes en laissant simplement couler l'eau sur votre peau ; l'action de frotter avec la main, ou un gant, peut aggraver la situation : cela brise les fléchettes en petits morceaux, ce qui les rend encore plus urticantes.

Les **crèmes apaisantes** contre les démangeaisons fonctionnent bien mais il faut **en remettre très souvent**. Certaines **lotions** à base de plantes semblent être efficaces. L'hyposulfite de soude en solution aqueuse à 50% (à se procurer en pharmacie) peut aussi être bénéfique s'il est appliqué juste après l'envenimation.

Tous ces remèdes agissent différemment selon la sensibilité et la réactivité de la peau de chacun. Vous trouverez aussi plus de remèdes et de conseils en pharmacie. Si les démangeaisons perdurent et en cas de complication, consultez un médecin.

Pour la suite...

Les papillons

Le cycle biologique d'*Hylesia metabus* est de trois mois, c'est pourquoi des sorties de papillons auront lieu en **juillet**. En saison sèche, le **risque de pullulation** est plus important.

Les chenilles

Ces pullulations de papillons, à partir de la mi-juillet, seront à confirmer en fonction des observations de chenilles qui seront faites durant le mois de juin. Attention, les **chenilles** sont munies d'épines venimeuses. Pour les exterminer nous vous conseillons d'utiliser l'**eau chaude**. Soyez vigilants lorsque vous ramasserez les cadavres. Les chenilles sont préférentiellement sur les mangroves de **palétuviers blancs** mais on peut en trouver dans certains **arbres**, en particulier des **fruitiers**, ce qui est alors annonciateur de **pullulation**. Vous pourrez repérer les nombreuses **chenilles rassemblées en plaque** en pied de tronc sur les goyaviers, noix de cajou, bois diable, euphorbes, avocatiers, copayas, monbins fou, pois sucré, etc. Astuce pour les repérer plus facilement : les plaques ne sont jamais orientées vers le sud, sauf si le tronc est très étroit.

Le recensement des observations

Le dispositif du numéro de téléphone et du mail uniques fonctionne bien pour les habitants de l'île de Cayenne, de Roura et de Macouria. Cependant, les habitants des autres communes ne semblent pas encore bien connaître cette plate-forme de recensement. Elle est utile pour prévenir les pullulations et préciser les secteurs, nous nous sommes aussi rendus compte de certaines nouvelles plantes-hôtes et nous recueillons les expériences de tout un chacun, ce qui permet d'accumuler de nombreuses informations. Nous vous encourageons donc à l'utiliser pour participer, vous aussi, à la recherche et aux moyens de se protéger.

La COPP est un dispositif coordonné par le PNRG pour le compte de la Région Guyane.

Contact en cas d'observation de cette espèce : 0694 20 70 12 j.dumontier.pnrg@gmail.com

Informations supplémentaires : <http://pnrguyane.free.fr/spip.php?Rubrique29>

Bulletin réalisé par le Parc naturel régional de la Guyane, avec le concours de Cronos services, le 19 avril 2012

Comité de rédaction : P. GOMBAULD, J. DUMONTIER, J.P. CHAMPENOIS

Comité de lecture : membres de la COPP

Comité de publication : H. SIRDER, J.C. MADELEINE

